

# JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

## QUELQUES MESURES PHARES 2019-2023 EN WALLONIE

---

- **New : distribution de protections hygiéniques gratuites partout en Wallonie.**  
La distribution de protections hygiéniques gratuites pour les femmes et les filles en difficulté est étendue à toute la Wallonie. Un an après le lancement d'un projet pilote mené dans les Provinces de Liège, de Namur et du Hainaut, un bilan positif peut être dressé ; plus de 100 distributeurs ont été installés et 1,5 million de protections périodiques ont été distribuées gratuitement au sein de plus de 200 structures (maisons médicales, centres de planning familial, foyers d'hébergement, lieux d'accueil d'urgence, abris de nuit ou de jour...). La mesure est donc désormais étendue aux Provinces du Brabant wallon et du Luxembourg.
- **Création de près de 300 nouvelles places d'accueil et de logements pour faire face aux situations d'urgence des femmes victimes de violences.**  
Les maisons d'accueil pour femmes victimes de violences et leurs enfants sont malheureusement régulièrement saturées. La Wallonie a donc enclenché une augmentation de près de 300 nouvelles places : on en comptait 879 en début de législature, on en comptabilisera 1156 d'ici 2026. Certaines sont déjà ouvertes, d'autres en cours de réalisation. Au total, plus de 31% de nouvelles places seront créées sur l'ensemble du territoire wallon.
- **Décret voté pour améliorer les conditions de travail des 50.000 travailleuses des titres-services**, un secteur occupé à 98% par des femmes ! Au cœur de ce texte un contrat minimum de 19h/semaine pour lutter contre le risque de précarité, un dispositif anti-harcèlement, 9h de formation/an pour acquérir de nouvelles compétences... Une aide mobilité (450€/ETP) a aussi été octroyée aux travailleuses TS qui sont amenées à réaliser un grand nombre de trajets avec leur véhicule personnel.
- **Plus de 3100 nouvelles places en crèches dans 114 communes de Wallonie.**  
Pour améliorer la conciliation vie privée-vie professionnelle des parents et face au manque de places, la Wallonie, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers son « Plan Équilibre » va créer plus de 3100 nouvelles places d'accueil de la petite enfance d'ici août 2026. Les premiers chantiers sont lancés. Il est aussi prévu de financer les quelques 700 emplois sous statut APE visant à encadrer l'accueil des enfants.
- **Partenariat avec 1.800 pharmacies de Wallonie, points relais dans la lutte contre les violences faites aux femmes.** Grâce à un travail de collaboration avec les Fédérations des Pharmaciens, les pharmacies deviennent progressivement des « points relais » privilégiés pour orienter les victimes de violences conjugales

vers des structures d'aide adaptées en toute discrétion. Un autocollant apposé sur leur vitrine identifie les officines participantes.

- **Passage du statut d'ouvrier et d'employé pour les aides familiales.** Véritable avancée sociale attendue depuis 20 ans, le passage du statut d'ouvrier à celui d'employé pour les aides familiales et gardes à domicile a été concrétisé. Ce changement a induit une revalorisation des salaires et vise à améliorer la qualité d'emplois de 7000 travailleuses (95% des postes sont occupés par des femmes). Les primes de fin d'année des aides familiales et des gardes malades ont été harmonisées sur celles des autres employées du secteur. Ces travailleuses bénéficient également d'une meilleure couverture salariale en cas de maladie.
- **Renforcement de la ligne gratuite « Écoute Violences conjugales » (0800/30.030), accessible 24h/24 et 7j/7.** Des moyens ont été dégagés pour augmenter la part d'écoute par des professionnels. L'accessibilité via chat en ligne s'est aussi élargie (de 2h/semaine, on est passé à 20h/semaine). Un projet est également en cours pour faciliter l'accès à la ligne aux personnes souffrant d'un handicap ou s'exprimant en langue étrangère.
- **Dépistages gratuits du cancer du sein et dès 2024 du col de l'utérus.** Un programme de dépistage du cancer du sein proposant une mammographie gratuite, tous les deux ans, pour les femmes âgées de 50 à 69 ans est aujourd'hui d'application en Wallonie. La prévention du cancer du col de l'utérus par un dépistage systématique et gratuit est actuellement concertée avec les acteurs hospitaliers pour une mise en place l'année prochaine. Des campagnes de communication sur le dépistage col de l'utérus sont d'ores et déjà lancées.
- **Des budgets triplés et pérennisés pour renforcer le travail de terrain des associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes.** Au budget 2023, plus de 2 millions d'euros sont consacrés à cette politique pour 650.000 € en 2019. Ces budgets triplés permettent notamment de financer de manière pérenne les 14 opérateurs de terrain déjà agréés et 2 en voie de l'être.
- **Accord Non marchand avec une enveloppe historique de 260 millions d'euros pour engager davantage de personnel ou augmenter les salaires des travailleuses et travailleurs des secteurs santé et social.** Ces secteurs sont très majoritairement composés de femmes puisqu'elles y sont présentes à 73%.
- **Ouverture d'une antenne de SOS Viol en Wallonie.** SOS Viol (0800/ 98 100) réalise un travail de qualité depuis 40 ans. L'asbl disposait d'une seule antenne à Bruxelles et pour l'ensemble du territoire. Pour proposer davantage de soutien psycho-social et juridique spécialisé à destination de toute personne concernée par la violence sexuelle, une seconde antenne a ouvert en 2022 en Wallonie.
- **Décret APE voté pour pérenniser 65.000 emplois dans le secteur non-marchand et les pouvoirs locaux,** un secteur majoritairement féminin : 70,7 % de travailleuses APE dans le secteur non-marchand et 62% dans les pouvoirs locaux.

- **Dès la prochaine rentrée scolaire, animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dispensées aux élèves de 6<sup>ème</sup> primaire et 4<sup>ème</sup> secondaire par des opérateurs formés et labélisés.** C'est un accord attendu et historique passé entre la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela permettra dès la prochaine rentrée scolaire de développer une vraie éducation à l'égalité puisque les questions de sexualité, de contraception, d'avortement, de relation amoureuse et sexuelle respectueuse y seront notamment abordées obligatoirement en 6<sup>ème</sup> primaire et 4<sup>ème</sup> secondaire. Des opérateurs formés et labélisés, pour l'essentiel des plannings familiaux, assureront ces formations.
- **Des projets pour lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales.** En 2022, 9 projets inédits ont été financés par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française (COCOF) concernant la prévention et la lutte contre les violences gynécologiques et obstétricales. Ces derniers visent notamment la mise en place de formations pour les professionnel.le.s, la création d'un jeu vidéo sur le thème des violences gynécologiques ou encore la réalisation d'une campagne de sensibilisation à destination du monde étudiant.
- **Premières journées « Femmes et Patrimoine »** organisées en 2021. Depuis, une attention est portée à la thématique de genre dans l'organisation des journées du Patrimoine (expositions spécifiques, pictogramme « femme et patrimoine »...).
- **Campagnes de lutte contre le sexisme dans les TEC.** Face au phénomène de harcèlement sexiste dans l'espace public dont selon une enquête, 98% des femmes ont déjà été victimes, une campagne pour lutter contre le harcèlement dans les transports en commun a été lancée en 2021. Celle-ci appelait à la responsabilité de chacun.e en donnant aux témoins de scènes de harcèlement dans l'espace public des clés pour réagir. Par ailleurs, les TEC assureront, gratuitement et de manière récurrente, la visibilité des numéros d'écoute de lutte contre les violences à travers leurs espaces de publicité non-concédés.
- **De nouveaux dispositifs interdisciplinaires pour contrer efficacement les risques graves liés aux violences conjugales.** Inspiré de différents modèles québécois, le nouveau dispositif DIViCo récemment lancé à Liège peut être considéré comme les « soins intensifs des violences conjugales » dans la mesure où une situation inquiétante est mise « sous monitoring ». Ainsi, plutôt que de travailler en silo, les professionnels des différents secteurs vont mettre en commun leurs efforts pour réaliser une lecture claire des éléments à risque et des moyens pour les prévenir. Le DIViCo vise à améliorer la sécurité des victimes et de toute personne impliquée, réduisant ainsi considérablement les risques de féminicide, d'infanticide ou encore de suicide.